

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	54
Procurations	17
Votants	71
Absents	17

DEL2024-12-275B

RÉGIES EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2025

- Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni en date du 5 novembre 2024 ;
 Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 28 novembre 2024 ;
 Vu les grilles de tarifs suivantes ;

Commune	Abonnement annuel (Part fixe) 2024 en HT	Abonnement annuel (Part fixe) 2025 en HT	Consommation au m ³		Consommation au m ³
			(Part variable) 2024 en HT		(Part variable) 2025 en HT
BEGARD	59,51 €	67,46 € HT	De 0 à 500 m ³	2,828 €HT	2,8412 €HT
			> 500 m ³	1,564 €HT	1,7036 €HT

Secteur Guingamp – tarifs eaux usées domestiques						
Communes	Abonnement annuel			Consommation au m ³		Consommation au m ³
	(Part fixe) 2024	(Part fixe) 2025	(Part variable) 2024 en HT	(Part variable) 2025 en HT		
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint- Agathon	Ordinaire (compteur Ø 15 à 20 mm)	73,37 € HT	79,93 €HT	De 0 à 6 000 m ³	2,257 €	2,3273 €HT
	compteur Ø 25 à 40 mm	141,40 € HT	154,05 €HT			
	compteur Ø 50 à 60 mm	254,21 € HT	276,95 €HT			
	compteur Ø 80 mm	2 284,79 € HT	2 489,17 €HT	De 6 001 à 12 000 m ³	2,117 €	2,2013 €HT
	Compteur >80 mm	3 412,89 € HT	3 718,18 €HT	De 12 001 à 24 000 m ³	1,938 €	2,0402 €HT
				> à 24 000 m ³	1,846 €	1,9574 €HT

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels conventionnés					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2025	Consommation au m ³			
				Rappel Part variable 2024	Part variable 2025
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	1000,00 € HT	MES (Matières en suspension)	flux polluant souscrit	-	9,975 € HT / kg/j
			flux polluant rejeté	-	0,0735 € HT / kg/j
		DCO (Demande Chimique en Oxygène)	flux polluant souscrit	28,1143 € HT / kg/j	28,7737 € HT / kg/j
			flux polluant rejeté	0,3009 HT / kg/j	0,3024 € HT / kg/j
		Pt (Phosphore)	flux polluant souscrit	2 811,7343 € HT / kg/j	2 930,55 € HT / kg/j
			flux polluant rejeté	25,261 € HT / kg/j	24,36 € HT / kg/j

Secteur Guingamp – tarifs pour les industriels non conventionnés					
Communes	Abonnement annuel		Consommation au m ³		Consommation au m ³
	(Part fixe) 2024 en HT	(Part fixe) 2025 en HT	(Part variable) 2024 en HT		(Part variable) 2025 en HT
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	264,05 €	287,67 €	De 0 à 6 000 m ³	2,2475 €	2,3174 €
			De 6 000 à 12 000 m ³	2,0015 €	2,0637 €
			De 12 001 à 24 000 m ³	1,7138 €	1,7671 €
			> à 24 000 m ³	1,5671 €	1,6158 €

Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024 HT	Abonnement annuel (Part fixe) 2025 HT	Consommation au m ³ (Part variable) 2024 HT	Consommation au m ³ (Part variable) 2025 HT
BELLE-ILE-EN-TERRE	37,74 €	41,51 €	2,258 €	2,328 €
BOURBRIAC	15,90 €	22,00 €	2,567 €	2,606 €
BULAT-PESTIVIEN	90,16 €	95,04 €	2,439 €	2,491 €
BRELIDY	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
CALANHEL	122,88 €	124,49 €	1,727 €	1,850 €
CALLAC	24,32 € HT (hors part délégataire)	52,48 €	1,330 (hors part délégataire)	3,013 €
COADOUT	84,58 €	88,81 €	1,777 €	1,866 €
KERIEN	86,99 €	92,19 €	2,479 €	2,527 €
KERFOT	94,89 €	99,30 €	2,309 €	2,374 €
KERPERT	112,78 €	115,40 €	1,207 €	1,292 €
LA CHAPELLE-NEUVE	127,24 €	128,42 €	1,657 €	1,787 €
LANLEFF	85,05 €	90,45 €	2,469 €	2,518 €
LANLOUP	86,77 €	91,99 €	2,327 €	2,390 €
LOC ENVEL	88,30 €	92,37 €	1,747 €	1,834 €
LOHUEC	99,70 €	102,63 €	1,727 €	1,830 €
LOUARGAT	99,43 €	103,39 €	2,400 €	2,456 €
MAEL-PESTIVIEN	104,06 €	107,55 €	2,027 €	2,120 €
MOUSTERU	94,72 €	99,15 €	2,257 €	2,327 €
PAIMPOL	72,43 €	79,09 €	2,640 €	2,672 €
PEDERNEC	50,09 €	52,59 €	2,078 €	2,182 €
PLEHEDEL	91,45 €	96,21 €	2,439 €	2,491 €
PLESIDY	94,79 €	99,21 €	2,307 €	2,372 €
PLOEZAL	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
Ploubazlanec	90,02 €	94,92 €	2,408 €	2,463 €
Plouëc-du-Trieux	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
Plouézec	87,67 €	92,80 €	2,508 €	2,553 €
PLOUGONVER	20,61 €	21,64 €	1,567 €	1,645 €
PLOURAC'H	94,99 €	99,39 €	1,727 €	1,813 €
Plourivo	96,35 €	100,62 €	2,439 €	2,491 €
PLUSQUELLEC	124,00 €	125,50 €	2,009 €	2,104 €
PONTRIEUX	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
QUEMPER- GUEZENNEC	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
RUNAN	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
PONT-MELVEZ	90,90 €	95,45 €	1,270 €	1,334 €
SAINT-ADRIEN	75,38 €	79,15 €	1,777 €	1,866 €
SAINT-CLET	118,88 €	120,89 €	2,430 €	2,483 €
SENVEN-LEHART	99,48 €	103,43 €	2,460 €	2,510 €

SAINT-LAURENT	117,96 €	120,064 €	2,027 €	2,120 €
SQUIFFIEC	108,70 €	111,73 €	2,117 €	2,201 €
TREGLAMUS	100,27 €	104,14 €	2,532 €	2,575 €
TREGONNEAU	108,70 €	111,73 €	2,117 €	2,20 €
YVIAS	93,32 €	97,89 €	2,367 €	2,426 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les nouveaux tarifs concernant le service assainissement collectif tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU